



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 27 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt sept juin à 18 H 45 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,

René MAHET,

Les Vice-Présidents,

Président de la commission "Aménagement-Habitat-Cadre de vie"

J-C. HOURRIEZ,

Président de la commission "Voirie"

D. POIX,

Président de la commission "Finances"

J-L. HIBON,

Président de la commission "Développement économique"

E. SENEZ,

Président de la commission "Communication-Identité-Promotion"

P. PEYR,

Président de la commission "Animation globale du territoire-Collèges"

D. MALLET,

Président de la commission "Environnement"

L. ROSE.

Les membres,

Mesdames et messieurs FAGOO, CARPENTIER (représentant M. TAGAUD), PARZYBUT, LAGOUTTE, TROUILLET, Daniel MANSARD, TANTON (représentant M. FLOURY), DEZERABLE, AKERMANN, JANIAC, Jean ACONIN, LANDRON, DELIGNIERES, LEMAIRE, SANGUINETTE, BULLOT, ROQUENCOURT, VECTEN, HUTELLIER, FRAU, DEVILLERS, FOURNIER, DESTREZ (représentant M. JEANNOT), SENDELIN, GUIZIOU (représentant Mme PILLOT), FLON, Pierre ROSE, KHOMIAKOFF, VAN MOORLEGHEM, SOBCZAK, HOUYVET, Louis ACONIN, MALASSIS, SORIOT, CHARLET, DEBRUCK (représentant M. ARONIO DE ROMBLAY), PIAULT, BILLA, MOERMAN, NICKES (représentant Mme BUFFENOIR), DOUYERE, DANIEL (représentant M. TOUZE), STERLIN, DEVARENNE, MOREL, VARLET, GROSEIL, VERDIER, DE PAERMENTIER, FRENOY, BAYEUX (représentant Mme VERYEPE), GUIOT, DAVID, REDREGOO, LEFEVRE, FEITUSSI, BAUDET

Etaient excusés :

Mesdames et messieurs BARDINET (donne pouvoir à M. MAHET), Francis MANSARD, ROUSSEAUX (donne pouvoir à M. BULLOT), DETAVERNIER, DEFRANCE, BOUTILLIER, LOBERT, BONTE (donne pouvoir à M. FRAU), BAUDRY, CORDONNIER, DUBE, PILLOY (donne pouvoir M. SORIOT), MORATO (donne pouvoir à M. FEITUSSI).

Etaient absents :

Mesdames et messieurs BOULANGER, PROU, BRISSE, CHOCREAUX, DARCY, PATIN, LEGRAND, LITTY, KNAUSS, KUSZPA, MICHAUX, PONCHAUT, PELLE, FORGET, JEZEWSKI, MAMAN, VRANCKEN, AGEZ, RICHET, BOUCAUX.

Madame Véronique DEBRUCK est désignée Secrétaire de Séance.

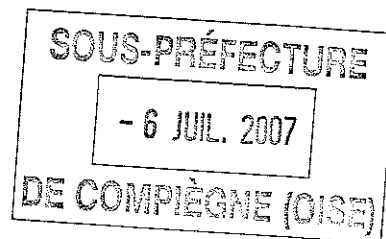
Date de convocation : 12 juin 2007

Date d'affichage : 12 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 98

Nombre de membres présents : 65 présents et 5 pouvoirs

Nombre de membres votants : 70



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 - Fax.: 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SOURCES ET VALLEES

Le FRAPP, ne pouvant être géré qu'au niveau de l'Interterritoire Sources et Vallées, une charte de développement commune et la reconnaissance du Pays de Sources et Vallées est devenue nécessaire.

C'est pourquoi, les 3 Communautés de Communes (Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Communauté de Communes des Deux Vallées, Communauté de Communes du Pays des Sources), se sont concertées mi-2005 pour une élaboration commune de cette charte, selon la méthodologie suivante :

- Travail en régie, sans l'appui d'un cabinet extérieur mais coordination par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Démarche interne animée par l'ensemble des Vices-Présidents
- Réflexion mobilisant chacun des services et des commissions de travail des 3 communautés de communes durant le mois de novembre 2005, sur la base de fiches thématiques
- Séminaire avec ateliers thématiques, fédérant l'ensemble des 3 bureaux communautaires le 6 décembre 2005 afin de mettre en commun les enjeux et objectifs de nos territoires
- Présentation des premiers éléments de réflexion en Conseil Communautaire le 14 décembre 2005
- Elaboration d'un projet de charte
- Validation du projet de charte en Conseil Communautaire.

Les thèmes retenus sont les objectifs figurant déjà dans les Projets de Territoires respectifs de 1996-1997 et repris dans les conventions d'objectifs validant la programmation triennale FRDL 2001-2004. Il s'agit de

→ Développement économique (économie, infrastructures, tourisme, emploi-insertion-formation)

→ Développement de l'habitat et de l'urbanisme (logement-habitat, urbanisme, aménagement urbain)

→ Développement des services de proximité (enfance, personnes âgées, transport, activités socioculturelles et culturelles, services publics ...)

→ Amélioration de l'environnement et du cadre de vie (aménagement d'espace naturel, protection de l'environnement et des milieux naturels ...)

Les commissions qui se sont réunies en novembre 2005 ont donc travaillé sur les fiches liées à ces thématiques.

Ces fiches ont été mises en commun lors du séminaire du 6 décembre 2005 regroupant les bureaux communautaires des 3 communautés de communes afin d'établir un diagnostic partagé du territoire Sources et Vallées, des enjeux et une ambition qui se traduisent par des orientations stratégiques déclinées en objectifs plus opérationnels.

Une synthèse a été faite dans chacun des ateliers concernés par les thèmes cités ci-dessus.

Une ambition commune au territoire Sources et Vallées s'est dégagée : « *conforter et structurer le pôle d'équilibre qu'est Sources et Vallées vis à vis de Compiègne et dans une moindre mesure de Roye-Montdidier et Chauny* »

5 orientations stratégiques et **2 orientations transversales** ont été retenues :

1 → Développer l'activité économique et les synergies entre les entreprises, adapter les formations (générales et professionnelles) et l'insertion par l'économie pour améliorer l'accès à l'emploi

2 → Accompagner les évolutions démographiques (vieillesse et accueil de nouvelles populations) par le développement du logement, des services à la population (y compris le transport) et des équipements structurants

3 → Préserver le patrimoine environnemental

4 → Développer le tourisme comme une activité économique à part entière à partir des 3 axes : patrimoine, fluvial, nature et randonnée

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél : 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org



- 5 → Développer l'offre et la pratique culturelle et faciliter son accès pour tous
- 6 → Améliorer le dialogue avec les acteurs locaux (conseil de développement)
- 7 → Améliorer la communication externe (image) et interne (appartenance)

Le Conseil Communautaire du 14 décembre 2005 a validé dans un premier temps cette ambition commune et ces orientations stratégiques.

En parallèle, la session du Conseil régional de Picardie du 16 décembre 2005 a décidé des modalités de mise en œuvre de la politique régionale d'appui aux Pays de Picardie.

Un comité de Pilotage, composé de 3 délégués titulaires et 3 suppléants par Communauté de Communes (les Présidents et Vice-Présidents) et chargé de la rédaction s'est réuni en février et mars 2006 et a suivi l'élaboration de ce projet de charte.

Afin de prendre rang auprès de l'Etat et de la Région le Conseil Communautaire du 22 février 2006 a validé :

- l'engagement du Pays des Sources dans une démarche de Pays,
- le périmètre du Pays (périmètre des 3 Communautés de Communes aujourd'hui dénommé Sources & Vallées – 106 communes)
- la désignation de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais comme structure porteuse de la démarche Pays, dans le cadre d'une entente juridique.

La Communauté de Communes des Deux Vallées n'ayant délibéré qu'en décembre 2006, la démarche a repris fin 2006.

Le Comité de Pilotage a validé le projet de charte finalisé ainsi que la composition et le mode de fonctionnement du Conseil de Développement (obligatoire pour être reconnu Pays par l'Etat)

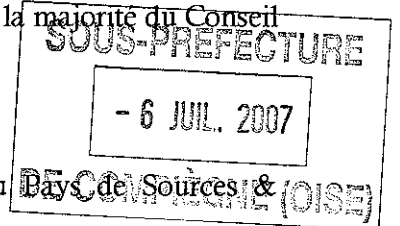
Il s'est réuni le 7 février 2007 en associant les représentants de l'Etat (SGAR et Sous-Préfet) de la Région et du Département. Ceux-ci ont considéré que le projet de charte et de règlement intérieur du Conseil de Développement étaient suffisamment complets

Le Conseil de Développement s'est réuni le 20 mars 2007 afin de valider la Charte de Développement du Pays de Sources et Vallées.

Le dossier sera ensuite transmis à l'Etat, à la Région et au Département pour reconnaissance officielle.

Après en avoir délibéré, par 2 contres, 5 abstentions et 63 voix pour, la majorité du Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le périmètre du Pays de Sources & Vallées,
- **APPROUVE** la charte du Pays de Sources & Vallées,
- **APPROUVE** la création du Conseil de Développement du Pays de Sources & Vallées et son règlement intérieur,
- **DEMANDE** la reconnaissance du Pays de Sources & Vallées par l'Etat,
- **AUTORISE** le président à contractualiser si nécessaire avec l'Etat, la Région, le Département et l'Europe (leader et FEADER) dans le cadre de la charte de Pays de Sources & Vallées,
- **AUTORISE** le président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes se rapportant à cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,*

[Signature]
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES